

2 YOU COM
SASU au Capital de 500€
Siège social : 24, Allée Maryse Bastié 69360 Communay
RCS Lyon 853 833 903

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 Mars 2024

L'an 2024, le 29 Mars à 16 heures. L'Associé de la SASU 2 YOU COM s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, à l'effet de se prononcer sur les résolutions suivantes :

Première résolution

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport, décide de transférer le siège de la société du 24, Allée Maryse Bastié 69360 Communay au 201, Avenue Francis de Pressensé 69200 Vénissieux, à compter du 1^{er} Avril 2024. Cette résolution est adoptée par l'associé représentant l'unanimité.

Deuxième résolution

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit : Le siège social est fixé à Vénissieux (69200), 201 Avenue Francis de Pressensé. Le reste de l'article restant inchangé Cette résolution est adoptée par l'associé représentant l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées. Cette résolution est adoptée par l'associé l'unanimité. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée ce jour à 16 h 30

A Communay, le 29 Mars 2024

Mohamed BENNOUNA

M. BENNOUNA

